

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 2 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 24 août 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU,
MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER, Jérémy AUMONT, Pierre LEVEQUE, Théo MORILLON.

Excusés ayant donné procuration : M. Jean-Jacques LOUGEZ à M. Patrick LAFARGE, Mme Nathalie DAUNAS à Mme Stéphanie LACOSTE, Mme Laurence LANCERON à M. Patrick LAFARGE.

Excusée : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Fixation de la durée d'amortissement pour chaque catégorie de biens et dépenses d'investissements amortissables (nomenclature M14),
- DM n°1 : Opération Complexe Mairie,
- Modification des règlements des salles des fêtes et polyvalente,
- Présentation des rapports de la CLECT du 29 juin 2021,
- Proposition de convention « Recrutement-Remplacement-Renfort » avec le centre de gestion de la Charente,
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire de l'activité,
- Recrutement d'un agent d'entretien à temps non complet en contrat à durée déterminée,
- Informations et questions diverses.

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des présents, 13 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Monique PARTHENAY est nommée secrétaire de séance.

3 - Fixation de la durée d'amortissement pour chaque catégorie de biens et dépenses d'investissements amortissables (nomenclature M14)

Monsieur le Maire propose au Conseil de préciser les conditions d'amortissement pour l'ensemble des biens et dépenses d'investissements du budget de la commune.

Il rappelle que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou catégorie de bien par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire.

Monsieur le Maire expose au conseil les durées d'amortissement actuellement appliquées :

Catégorie		Durée en année
20 - Immobilisations incorporelles		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5
2041582	Subventions d'équipement versées - Autres groupements - Bâtiments et installations (à l'exception du bien 2020 800 016)	5
2041582	Bien 2020 800 016 (effacement des réseaux RD 22)	15
2046	Attribution de compensation	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	5

Tous les autres biens ne sont pas amortis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 13 pour, fixe les durées d'amortissements des biens conformément au tableau ci-dessus à compter du 1er janvier 2021.

4 – DM n°1 : Opération Complexe Mairie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à des travaux imprévus sur le site Mairie-Salle des fêtes, notamment mise aux normes électriques, il est nécessaire d'approvisionner le compte 2313 de l'opération 72 Complexe Mairie, afin de s'acquitter de la facture de l'entreprise TURPAIN pour le changement des portes de la mairie et de la salle des fêtes.

Il propose de passer les écritures suivantes :

020	Dépenses imprévues d'investissement	- 5 000,00 €
2313	Travaux bâtiments	+ 5 000,00 €

Le Conseil approuve la décision modificative à l'unanimité des présents, 13 pour.

5 – Modification des règlements des salles des fêtes et polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir les règlements des salles afin d'y ajouter l'interdiction d'installer tout buffet et/ou apéritif sur l'enrobé devant les baies vitrées des deux salles.

Le Conseil approuve la décision de modifier le règlement de chacune des 2 salles dans ce sens.

6 – Présentation des rapports de la CLECT du 29 juin 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver les rapports d'évaluation de la CLECT du 29 juin 2021 qui leur ont été communiqués ainsi que les annexes. Ceux-ci portaient sur les points suivants :

Rapport n°29 : l'actualisation du transfert de charges de l'ALSH de Cognac,

Rapport n°30 : l'actualisation du transfert de charges de l'ALSH de Châteaubernard,

Rapport n°31 : le transfert de la porte Saint-Jacques à Cognac,

Rapport n°32 : transfert des charges d'entretien pour le complexe sportif à Jarnac,

Rapport n°33 : aménagement d'un terrain paysager à vocation touristique à Cognac, transfert de charges d'entretien.

Le Conseil approuve les rapports n°29, 30, 31, 32 et 33 de la CLECT du 29 juin 2021 à la majorité, 11 pour, 2 abstentions.

7 – Proposition de convention « Recrutement-Remplacement-Renfort » avec le centre de gestion de la Charente

Monsieur le Maire propose au Conseil d'établir une convention avec le centre de gestion afin d'organiser le remplacement d'Anne-Sophie BODET, secrétaire, pendant son congé maternité. La convention permet d'avoir accès par le biais du centre de gestion à un panel de candidatures de secrétaire ayant déjà une expérience dans la Fonction Publique.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 13 pour.

8 / 9 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire de l'activité / Recrutement d'un agent d'entretien à temps non complet en contrat à durée déterminée

Monsieur le Maire explique que l'agent d'entretien a présenté sa démission au 30 septembre 2021. Pour recruter un(e) remplaçant(e) hors stagiairisation dans un premier temps, il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose d'embaucher un agent d'entretien pour une durée de 20 h hebdomadaire, comme actuellement, avec un CDD de 3 mois renouvelable.

Une annonce passée par le biais de Pole Emploi est en ligne. La commission Personnel se réunira prochainement afin d'étudier les candidatures et organiser des entretiens. Une embauche le plus tôt possible permettrait de palier au congé restant à prendre par l'agent d'entretien démissionnaire.

Le Conseil approuve la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire de l'activité, et le recrutement d'un nouvel agent à temps non complet, à l'unanimité des présents, 13 pour.

10 - Informations et questions diverses

- Skatepark : Monsieur le Maire aborde le problème de fréquentation (regroupement de jeunes qui ne pratiquent pas le skate) et dégradations (pancarte arrachée, module dégradé, déclenchement de feu). Il propose au conseil de retirer les modules de skate et de les vendre à une autre commune intéressée. Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir à la question qui sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Ecole : Monsieur SABATER présente les travaux réalisés cet été dans l'école. Le préau a été regoudronné. Une classe a été rénovée (peinture mur, ponçage et vernissage du parquet). Les membres de l'APE aidés de quelques parents ont réalisé une fresque sur le mur du préau et tracé des jeux au sol dans la cour.

Trois bancs vont être commandés pour mettre dans la cour ; un sera financé par l'APE.

La rentrée s'est déroulée dans les mêmes conditions sanitaires qu'en juin avec un effectif de 67 élèves et une nouvelle directrice, Madame Clémentine DESMARES.

- Voirie : Projet d'installation de panneaux STOP dans la rue de la Cadois : une dernière visite sur le terrain sera faite pour définir précisément le positionnement des panneaux et définir ainsi la taille adéquate.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 40 .